

ACTIVITES SPORTIVES

PROTOCOLE SANITAIRE DES MANIFESTATIONS NATIONALES

ANNEXE « BOULES LYONNAISES »

Date : 19/01/2022

1. PREAMBULE

La FSCF a publié un **guide de reprise des activités** et un **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles**.

Cette **annexe** vient en complément du **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles** et **tient compte de la spécificité sportive des Boules Lyonnaises.**

*Attention, ce document ne tient pas compte des contraintes locales supplémentaires : dans certains départements/villes classés en zone de circulation active du virus, les préfets ou les élus locaux peuvent prendre des **mesures plus restrictives** pour lutter contre l'épidémie.*

Des mises à jour du protocole et des annexes seront réalisés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

2. ASPECTS ORGANISATIONNELS

2.1 AVANT LA MANIFESTATION

2.1.1 LA GESTION DE LA CIRCULATION

Il est préconisé de définir un horaire d'arrivée des boulistes et des arbitres en lien avec le planning de la manifestation.

2.1.2 LE PLANNING DE LA MANIFESTATION

Il convient d'élaborer un planning de façon à éviter la présence d'un grand nombre de participants en même temps, en situation d'échauffement et/ou de compétition.

2.1.3 LA GESTION DES JEUX DE BOULES

Les boulistes devront veiller à respecter la distanciation (1m) durant les parties.
Veiller à ce que le but soit désinfecté à chaque lancée à l'aide de gel hydro-alcoolique.
Chaque équipe devra utiliser son propre « cinquante » et éviter de se passer le « cinquante » de

main en main. Veiller à ce que les « cinquante » soient désinfectés le plus souvent possible à l'aide de gel hydro-alcoolique.

2.1.4 L'ORGANISATION DES REMISES DE PRIX

Limiter au maximum le nombre de personnes présentes pour la remise des récompenses : uniquement les joueurs finalistes et vainqueurs de la compétition de chaque catégorie (5 joueurs par équipe), avec les plateaux pour les coupes et les médailles.

Il est préconisé de réaliser la remise de prix avec le minimum de personnes présentes dans le complexe sportif.

Afin de ne pas allonger le temps de manifestation, la remise des prix peut être réalisée dans un espace spécifique aménagé dans la salle annexe ou dans un autre espace.

2.1.5 L'INFORMATION DES PARTICIPANTS

Le protocole spécifique de l'évènement doit être communiqué aux associations et boulistes inscrits à l'expiration de la date limite d'engagement et dès qu'une actualisation est faite.

Une réunion d'information peut être organisée la veille de la compétition.

2.2 LE JOUR DE LA MANIFESTATION

2.2.1 LES MESURES RELATIVES AUX GESTES BARRIERES

Le port du masque sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le site de manifestation âgées de 6 ans et plus. Pendant l'échauffement et la durée des parties, les boulistes et les arbitres doivent garder le masque.

Les boulistes doivent apporter leurs masques individuels et leur gel hydro-alcoolique.

Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydroalcoolique sur les emplacements clés : accès au complexe sportif, les aires de buvette ou les espaces de restauration.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- Lors de l'accès au lieu d'échauffement ;
- Lors de l'accès sur les jeux de boules ;
- À la sortie des jeux de boules.

Il est demandé de respecter les directives formulées par les organisateurs de la manifestation.

2.2.2 LA CIRCULATION

Le comité d'organisation local prévoit des personnes chargées de gérer les zones à risque afin de réguler la circulation et respecter les mesures de distanciation.

L'accès aux jeux pour l'échauffement et pour les parties est limité aux personnes concernées, en référence au planning élaboré par la commission nationale - et aux personnes indispensables concernant les bénévoles du comité d'organisation local. Tout contrevenant est exclu et peut se voir contraint de quitter le complexe sportif.

2.2.3 REUNIONS DES ARBITRES / ORGANISATEURS/ MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE

Les gestes barrières et les règles de distanciation doivent être respectés. Le port du masque est obligatoire.

La réunion doit avoir une durée courte et se limiter aux points essentiels.

En fonction des besoins, des éléments complémentaires à destination des arbitres, des organisateurs et des membres de la commission peuvent être communiqués en amont de la manifestation par envoi de courriel ou visioconférence.

2.2.4 LE SECRETARIAT INFORMATIQUE

Il est préconisé de limiter le nombre de personnes impliquées sur ce secteur sur la durée de la manifestation.

Il est conseillé que l'ensemble de ces personnes se désinfectent régulièrement les mains avec du gel hydroalcoolique.

Si c'est possible, un dispositif d'affichage peut être utilisé en remplacement des papiers individuels.

Une personne est prévue pour l'affichage papier pour l'ensemble des participants.

3. ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

3.1 L'ADAPTATION TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

3.1.1 LES JEUX DE BOULES DESTINES A LA COMPETITION ET D'ECHAUFFEMENT

Les aires de jeux sont définies avec l'organisateur et dans les conditions optimales pour chaque joueur.

3.1.2 L'ECHAUFFEMENT ET LES PARTIES

Les mains de chaque joueur devront être désinfectées avant l'échauffement et après chaque partie.

On ne serre pas la main de ses adversaires et de l'arbitre.

Après les rencontres, aérer les espaces utilisés.

3.1.3 LE JUGEMENT/L'ARBITRAGE

Il est préconisé de réduire le nombre d'arbitres afin de faciliter la mise en place des mesures de distanciation, dans le respect du nombre minimum d'arbitres possible au regard du règlement sportif.

3.2 LE RESPECT DES GESTES BARRIERES ET LE COMPORTEMENT SPORTIF

Le non-respect du protocole sanitaire et tout comportement pouvant induire un risque pour les autres personnes est sanctionné ainsi par la commission technique :

- 1^{ère} remarque : avertissement ;
- 2^{ème} remarque : exclusion de la manifestation et obligation de quitter l'enceinte du complexe sportif.